

Nom: Prénom: Classe: n°	<u>Compétence 3 : synthétiser</u> <u>de l'Europe des cimetières à</u> <u>l'Europe sans frontières</u>	Date :
----------------------------------	---	--------

Consignes

Tu as pris connaissance des objectifs initiaux des fondateurs de l'Union européenne et du processus de construction de cette dernière dans la seconde moitié du XX^e siècle. Malgré les succès qu'elle a enregistrés, l'Union suscite actuellement le débat entre partisans et opposants. En effet, alors que les Britanniques viennent de voter la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union, le projet européen est soumis au feu de nombreuses critiques.

Dès lors, sur base des documents ci-joints, il t'est demandé de rédiger **un texte de synthèse qui fait le point sur les critiques des opposants de l'Union européenne et sur les difficultés qu'elle rencontre.**

La synthèse doit comporter une page **maximum**.

Tu veilleras

- À **présenter** et **détailler** de manière approfondie les arguments, les critiques des opposants de l'Union européenne et les difficultés qu'elle a rencontrés ces 20 dernières années.
- La synthèse doit être soignée et rédigée dans un français correct ;
- Elle doit comporter une **introduction** et une **conclusion** ;
- Elle doit être organisée en **paragraphes (1 § = 1 idée)**

Pour le fond:

- La synthèse doit répondre à la tâche qui t'a été demandée.
- La synthèse doit être approfondie, riche en informations. **Ces informations seront issues des documents à analyser.** Il ne s'agit pas de donner son avis personnel.
- La synthèse doit être correcte. Veille en particulier à ne pas faire dire aux documents ce qu'ils ne disent pas et **évite les généralisations hâtives.**

Doc. 1

Pour protéger la population libyenne des représailles (...) du colonel Kadhafi*, les vingt-sept s'étaient déclarés prêts « à étudier toutes les options nécessaires » (...) à l'issue [*d'une réunion extraordinaire*] le 11 mars (...). Derrière cette déclaration unanime se cachaient néanmoins des divergences entre États membres (...).

Les vingt-sept offrent à nouveau un spectacle d'une Union peinant à définir une position commune sur un dossier international. Et ce, en dépit du fait que le traité de Lisbonne a doté l'Union d'un Haut-représentant pour la politique étrangère, Catherine Ashton, et d'un Service d'action extérieure, qui sont censés assurer la coordination et la cohérence de la diplomatie européenne. Mais (...) [*les États européens*] ne sont (...) pas encore disposés à lui céder le leadership**.

* Dictateur ayant dirigé la Libye (Afrique du Nord) entre 1969 et 2011. À partir de février 2011, son pouvoir est

menacé par une contestation populaire, que la répression transforme rapidement en insurrection armée, puis en guerre civile. Lors de la prise de Tripoli par les rebelles en août 2011, Mouammar Kadhafi fuit la capitale. Le 20 octobre, il est capturé, lynché et tué dans les environs de Syrte.

Olivier Le Bussy, *L'action militaire divise les vingt-sept*, dans *La Libre*, 19-20 mars, 2011, p. 9.

Doc. 2

La présidence belge de l'Union européenne et la Commission européenne ont souligné, hier, l'importance d'avancer dans la création d'un régime européen d'asile* (...) [*dont la*] mise en place a été fixée en 2012. (...) « Nous avons besoin de normes communes pour être plus efficaces et plus humains (...) » [*a déclaré*] la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström. Les procédures d'asile varient (...) entre États membres (...). La nécessité d'une solidarité européenne (...) butte encore sur de profondes divergences.

* Le droit d'asile consiste à fournir un abri, un refuge à un étranger qui le demande. Le projet de la création d'un régime européen a été mis sur la table dans un contexte de crise des migrants

« *Le temps presse* » pour le régime d'asile européen, dans *Métro*, 15 septembre 2010, p. 2

Doc. 3

Le traité modificatif* (...) attribue 105 nouvelles compétences à l'Union européenne (...). 62 domaines peuvent être votés à la majorité qualifiée** (...). Ce traité est antidémocratique, tout simplement. Le droit de veto*** cède désormais le pas à la majorité qualifiée, ce qui signifie que des États qui ne sont pas d'accord devront adopter des législations auxquelles ils ne tiennent pas. Au conseil, vous avez une nouvelle représentation proportionnelle. Moi, je souhaiterais une Europe de la démocratie où tous les États disposeraient d'une voix (...).

*Traité de Lisbonne (2007)

** Majorité qualifiée : Selon cette procédure, lorsque le Conseil vote sur une proposition de la Commission ou du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la majorité qualifiée est atteinte si deux conditions sont remplies:

- 55 % des États membres ont exprimé un vote favorable - soit 16 sur 28;
- la proposition est soutenue par des États membres représentant au moins 65 % de la population totale de l'UE.

*** Dans ce système, si un seul membre met son veto à une proposition, celle-ci est automatiquement rejetée, peu importe le nombre de membres favorables à cette proposition.

Entretien avec Jens-Peter Bonde, dans La Libre, 18 octobre 2007, p. 2

Jens-Peter Bonde (1948 - ...) : homme politique danois, député au Parlement européen depuis 1979, membre depuis 2004 du groupe « Indépendance et Démocratie » qui réunit les parlementaires eurosceptiques. Il crée en 1992 le Mouvement de Juin qui s'oppose au traité de Maastricht que les Danois rejeteront par référendum.

Doc. 4

[Contrairement] à une opinion répandue, ce n'est pas d'un excès de supranationalité que souffre l'Europe, mais, au contraire, d'un manque de compétences et de moyens, les États membres – ou du moins certains d'entre-eux – se refusant à lui abandonner les éléments de leur souveraineté nationale dont elle a besoin pour être à la hauteur de ses ambitions proclamées. Il n'y a, par exemple, pas de politique européenne de l'emploi digne de ce nom. Nombreux sont ses aspects, comme la formation professionnelle, qui relèvent encore de l'autorité des pays membres (...). Le social ? (...) Les Gouvernements n'accordent pas à l'Europe les capacités juridiques et budgétaires que nécessite une vraie politique sociale. (...).

L'UEM* est florissante. Mais l'Europe sociale est rachitique** et l'Union politique, embryonnaire.

*Union monétaire européenne : ensemble des pays de l'Union européenne qui ont adopté, en 1999, une monnaie unique et ouvert leurs marchés pour former une zone de libre-échange.

** faiblesse

Jean Sloover, *L'Europe au milieu du gué*, dans *Le Vif/L'Express*, 8 novembre 2002, p. 23.

Doc. 5

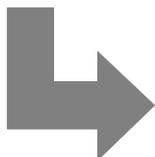
Du déclenchement de la crise grecque¹, fin 2009, au sommet européen qui se tiendra ces 24 et 25 mars à Bruxelles, 18 mois se sont écoulés (...) au cours desquels la tempête financière a soufflé (...) sur la zone euro². (...)

[Ce 24 mars], les chefs d'État et de Gouvernement des Vingt-Sept mettront la dernière main au chantier de la gouvernance économique, (...) [pilotee] par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy (...). Soit un paquet de six propositions législatives (...) pour bétonner la discipline budgétaire [des États de la zone euro], (...) stimuler la compétitivité et assurer une plus grande convergence des politiques économiques nationales. Ce qui suscite l'inquiétude des syndicats, qui battront le pavé bruxellois, ce jeudi 24 mars, pour dénoncer un texte perçu comme une menace contre les salaires et un appel à l'austérité permanente.

¹ Fin 2009, l'importance du déficit de l'État grec provoque une hausse des taux auxquels il peut emprunter. Pour réduire ce déficit, le Gouvernement met en œuvre plusieurs plans d'austérité. Ils suscitent de vives réactions sociales durant les années 2010 et 2011, et ce malgré les prêts que les pays de l'UE ont consentis à la Grèce, dès 2010, en puisant dans le Fonds européen de stabilité financière créé à cette occasion.

² En 2010, l'Irlande doit à son tour faire appel au Fonds européen de stabilité financière. Début 2011, le Portugal est également menacé et fait appel au Fonds. Les analystes craignent pour l'Espagne.

Olivier le BUSSY, *La crise portugaise gagne Bruxelles*, dans *La Libre Belgique*, 24 mars 2011, p. 22-23



Manifestation à Bruxelles, le 24 mars 2011

FGTB : Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (syndicat de tendance socialiste).

